

Commentaires additionnels de la



Concernant l'avis de la Gazette du Canada, partie 1
Publié le 19 août 2017
No. SLPB-005-17

**Consultation sur un cadre technique, politique et de
délivrance de licences concernant le spectre de la bande de
600 MHz**

présentée à



Innovation, Science and
Economic Development Canada

Innovation, Sciences et
Développement économique Canada

1. La MRC comprend que les besoins, enjeux et les réalités économiques d'offrir le service dans les zones rurales sont différents des zones urbaines.
2. Les zones urbaines représentent une grande majorité de la population canadienne. Ces zones sont généralement bien desservies par les fournisseurs titulaires nationaux et les fournisseurs de service régionaux présentement en place. La MRC comprend que du spectre additionnel est requis pour supporter la forte croissance de la demande et pour l'amélioration du service en général.
3. La valeur élevée anticipée du spectre en zone urbaine reflète bien les enjeux importants pour les fournisseurs titulaires nationaux et fournisseurs de services régionaux actuels. Il est évident que ISDE veut favoriser et « *soutenir la concurrence afin d'élargir le choix s'offrant aux consommateurs et aux entreprises* »¹. Par conséquent, la MRC supporte de manière générale l'approche proposée par ISDE pour les enchères du spectre de 600 MHz pour les zones urbaines.
4. Cependant, l'approche proposée est très mal adaptée aux réalités et enjeux des zones rurales et ne permettra pas de rencontrer l'un des trois objectifs d'ISDE qui est de « *faciliter le déploiement des services et leur accessibilité en temps utile dans l'ensemble du pays, y compris dans les régions rurales* »².
5. La MRC estime que seulement 70% de sa population a présentement accès au service. Suite aux enchères du 700 MHz, ce spectre a seulement été déployé sur les sites existants. Il n'y a eu aucun développement réalisé pour desservir les zones sans couverture. Les commentaires émis par CanWISP³ et la BCBA⁴ démontrent bien que cette situation n'est pas unique au Témiscouata et se répète ailleurs au Canada. Le spectre demeure sous-utilisé en milieu rural.
6. Comme indiqué dans les commentaires initiaux de la MRC⁵, ISDE se doit de saisir l'opportunité et prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser le développement et l'accès au service en milieu rural. Les commentaires de Eastlink⁶ et de CanWISP⁷ démontrent également l'opportunité unique que représente l'attribution du spectre de 600 MHz.
7. La MRC croit fermement que le format d'enchères pour le milieu rural doit être repensé et prendre en considération les points suivants :

¹ Deuxième objectif de la politique d'attribution du spectre de ISDE, Gazette SLPB-005-17, paragraphe 8

² Troisième objectif de la politique d'attribution du spectre de ISDE, Gazette SLPB-005-17, paragraphe 8

³ CanWISP, paragraphe 13

⁴ BCBA, paragraphe 4

⁵ MRC de Témiscouata, paragraphe 9

⁶ Commentaire de Bragg Communications, paragraphe 9

⁷ CanWISP, paragraphe 6

- a. Découpage du territoire: Il est clair que des enchères selon des zones de services de niveau 2 ne permettront pas de régler les problématiques actuelles du milieu rural. Cela limitera, ou même exclura, la participation de plus petits joueurs. Les commentaires de BCBA ⁸, CanWISP ⁹, CCSA ¹⁰, Ecotel ¹¹, Sogetel ¹² vont dans ce sens.
- b. Réserver une portion de spectre et réviser les conditions d'admissibilité à cette portion: Étant donné que l'accessibilité au service est toujours déficiente malgré l'attribution de spectre dans la plage du 700 MHz aux fournisseurs de service titulaires et aux fournisseurs de service régionaux, la MRC croit que le milieu rural sera mieux desservi par **de nouveaux petits fournisseurs régionaux ou locaux**. Il est donc important de réserver un minimum de 40 MHz pour favoriser l'établissement de ces joueurs potentiels.
- c. Bien que les critères d'accessibilité au spectre réservé semblent bien adaptés pour favoriser et soutenir la concurrence en milieu urbain, il faut repenser ces critères pour les zones rurales. La MRC pense qu'il faut une plus grande flexibilité pour favoriser l'accessibilité au spectre réservé pour les petits fournisseurs régionaux ou locaux. La MRC propose donc ceci:
 - i. Exiger que les joueurs potentiels démontrent qu'ils sont un fournisseur de service de télécommunication pour le grand public. Par contre, il ne faut pas exclure les joueurs qui n'offrent pas de services sans-fil mobiles actuellement, afin de faciliter leurs participations aux enchères. On parle ici des entreprises de câblodistribution ou d'entreprises offrant du service internet fixe ou sans-fil.
 - ii. Que les joueurs potentiels puissent participer aux enchères sur le spectre réservé dans des zones (rurales) différentes de leur territoire de service actuel afin de favoriser leur croissance et leur concurrence.

La MRC pense que ses propositions illustrées au point précédent permettront définitivement de « stimuler l'innovation et l'investissement » ¹³ en zone rurale.

- d. Simplifier le format des enchères : Afin de favoriser la participation de petits fournisseurs régionaux ou locaux, le format d'enchères du spectre réservé des zones

⁸ BCBA, paragraphes 7 et 8

⁹ CanWISP, paragraphe 8

¹⁰ CCSA, paragraphe 22

¹¹ Ecotel, paragraphe 11

¹² Sogetel, paragraphe 10

¹³ Premier objectif de la politique d'attribution du spectre de ISDE. Gazette officiel SLPB-005-17, paragraphe 8

rurales devra être simplifié. La complexité des enchères ne doit pas représenter une contrainte à la participation telle que mentionnée par BCBA ¹⁴, Ecotel ¹⁵ et Sogetel ¹⁶. La MRC n'a pas d'objection cependant à maintenir un format d'enchères plus complexe sur la portion ouverte du spectre à laquelle les fournisseurs de service actuels peuvent participer.

- e. Associer des conditions de déploiement plus strictes ou des incitatifs pour offrir le service à un plus grand pourcentage de la population selon un échéancier plus rapide. La MRC a mentionné dans ses commentaires initiaux à la question Q12 de ISDE que les conditions proposées sont nettement insuffisantes pour assurer une meilleure couverture et l'accessibilité aux services sur son territoire ¹⁷. La MRC apprécie que le sentiment d'urgence sur le besoin immédiat de l'accès au service soit partagé par CanWISP ¹⁸.
8. En plus des points mentionnés ci-dessus, la MRC est d'avis qu'il faut qu'ISDE mette en place rapidement des politiques pour inciter la subrogation du spectre non utilisé. Ce point a également été mentionné dans les commentaires de BCBA ¹⁹, CanWISP ²⁰, CCSA ²¹, Ecotel ²² et Sogetel ²³.
9. En résumé, la MRC pense qu'ISDE se doit de repenser et adapter le format d'enchères afin de favoriser le développement (et l'accessibilité) des télécommunications en milieu rural. La MRC parle ici au nom de ses citoyens et réitère que son objectif n'est pas de participer aux enchères, mais plutôt de sensibiliser ISDE sur la situation actuelle et fournir des pistes de solutions.

La MRC remercie ISDE pour l'opportunité de pouvoir présenter ces commentaires additionnels.

¹⁴ BCBA, paragraphe 16

¹⁵ Ecotel, paragraphe 41

¹⁶ Sogetel, paragraphe 51

¹⁷ MRC de Témiscouata, paragraphe 58 à 64

¹⁸ CanWISP, paragraphe 9

¹⁹ BCBA, paragraphe 57

²⁰ CanWISP, paragraphe 17

²¹ CCSA, paragraphe 22

²² Ecotel, paragraphe 31

²³ Sogetel, paragraphe 45